



# VILLE DE COURDIMANCHE

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2024**

### **DÉLIBÉRATION N°24-25-03 : ACTUALISATION DES INDEMNITES DES ELUS**

Date de convocation : 18 avril 2024

Date d'affichage : 19 avril 2024

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 20

Votants : 27

L'an deux mille vingt quatre, le vingt cinq avril, le Conseil Municipal de Courdimanche, légalement convoqué, s'est réuni à vingt heures, à l'Hôtel de ville, Salle Raymond Berrivin, sous la présidence de Madame Sophie MATHARAN, Maire.

La séance était retransmise en direct sur le site internet de la commune et sur la page facebook de la ville.

#### **Étaient présents :**

Mme Sophie MATHARAN, M. Pascal CRAFFK, Mme Véronique GARDES, Mme Marie LOPES-PASSI, M. Olivier FOLLMER, Mme Emilie EVRARD, Mme Marianne GARRAUD, Mme Chantal de SARAN, M. Jean-Paul MARTIN, Mme Francisca NONQUE M. Didier DAGUE, M. Pascal ANDRIOT, M. Xavier COSTIL, M. Christophe LHARDY, M. Nicolas GIRARD, Mme Laure CLEMENT, M. Olivier DE LOS BUEIS, M. Nicolas BABUT, Mme Caroline LUX, M. Benoit CHAVERON.

#### **Étaient absents excusés et avait donné pouvoir :**

M. Hussen KEBE	avait donné pouvoir à Mme Sophie MATHARAN
M. Pascal HOUEIX	avait donné pouvoir à M. Pascal CRAFFK
Mme Natalie CASAUBON	avait donné pouvoir à Mme Marianne GARRAUD
Mme Lydia BUMENN	avait donné pouvoir à Mme Marie LOPES-PASSI
Mme Maud EONO	avait donné pouvoir à Mme Chantal de SARAN
Mme Sophie FAMECHON	avait donné pouvoir à M. Xavier COSTIL
Monsieur Alain WURTZ	avait donné pouvoir à M. Jean-Paul MARTIN

**Formant la majorité des membres en exercice.**

**Monsieur Benoit CHAVERON, a été désigné secrétaire de séance.**



## DÉLIBÉRATION N° 24-25-03 : ACTUALISATION DES INDEMNITES DES ELUS

Vu les articles L.2123-20 à L.2123-24-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu l'article L.2123-20 du CGCT fixant les taux maximums des indemnités de fonction des maires, adjoints et conseillers municipaux,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi,

Considérant qu'une modification des missions est intervenue au sein des conseillers municipaux et qu'il convient de procéder à une nouvelle répartition de l'enveloppe destinée aux indemnités des élus,

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire et sur sa proposition,

### LE CONSEIL MUNICIPAL,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité par 26 voix pour et 1 abstention (Mme Francisca NONQUE) approuve comme suit la fixation des pourcentages applicables à la base mensuelle brute, correspondant à l'indice terminal de la fonction publique, et ce à compter du 1<sup>er</sup> mai 2024 :**

	Taux
La Maire	55 %
8 adjoints délégués	16,50 % : 1er adjoint 13,60% : 7 adjoints
16 conseillers municipaux délégués	8,10% pour 1 conseiller 5,60 % pour 6 conseillers 3,50% pour 2 conseillers 2,50 % pour 5 conseillers 1,00% pour 2 conseillers

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme, le 26 avril 2024

Sophie MATHARAN



*Maire de Courdimanche,*

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Madame la Maire de Courdimanche dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, sis 2-4 Boulevard de l'Hautail à Cergy-Pontoise (95027), dans un délai de deux mois à compter de la publication de la délibération ou à compter de la décision de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

Le tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut également être saisi directement par les personnes physiques et morales par l'intermédiaire de l'application « Télérecours citoyens » (Informations et accès au service disponibles à l'adresse suivante <https://www.telerecours.fr>

## INDEMNITES ALLOUEES AUX MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE COURDIMANCHE



### Annexe à la délibération n°24-25-03 du 25 avril 2024

	FONCTION	N O M - PRENOM	Taux (base indice terminal)
1	Maire	MATHARAN Sophie	55.00%
2	1er Adjoint	CRAFFK Pascal	16.50%
3	2 <sup>ème</sup> Adjoint	GARDES Véronique	13.60%
4	3 <sup>ème</sup> Adjoint	KEBE Hussen	13.60%
5	4 <sup>ème</sup> Adjoint	LOPES PASSI Marie	13.60%
6	5 <sup>ème</sup> Adjoint	FOLLMER Olivier	13.60%
7	6 <sup>ème</sup> Adjoint	EVARD Emilie	13.60%
8	7 <sup>ème</sup> Adjoint	HOUEIX Pascal	13.60%
9	8 <sup>ème</sup> Adjoint	GARRAUD Marianne	13.60%
10	Conseillère Municipale déléguée	DE SARAN Chantal	5.60%
11	Conseiller municipal délégué	MARTIN Jean-Paul	5.60%
12	Conseiller Municipal délégué	DE LOS BUEIS Olivier	5.60%
13	Conseiller Municipal délégué	ANDRIOT Pascal	5.60%
14	Conseiller Municipal délégué	LHARDY Christophe	5.60%
15	Conseiller Municipal délégué	DAGUE Didier	5.60%
16	Conseiller Municipal délégué	GIRARD Nicolas	8.10%
17	Conseillère Municipale délégué	BUMENN Lydia	3,50%
18	Conseillère Municipale déléguée	LUX Caroline	3,50%
19	Conseiller Municipal délégué	CHAVERON Benoit	2,50%
20	Conseillère Municipale déléguée	CLEMENT Laure	2,50%
21	Conseiller Municipal délégué	BABUT Nicolas	2,50%
22	Conseillère Municipale déléguée	CASaubON Nathalie	2,50%
23	Conseiller Municipal délégué	WURTZ Alain	2,50%
24	Conseillère Municipale déléguée	Francisca NONQUE	1.00%
25	Conseillère Municipale déléguée	Maude EONO	1.00%
26	Conseiller Municipal	COSTIL Xavier	0.00%
27	Conseillère Municipale	FAMECHON Sophie	0.00%